

énergies

communes



*Découvrez le catalogue
des prestations 2021*

SDE18

Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

www.sde18.com

ÉDITO

Le catalogue 2021 des prestations du SDE 18 est arrivé ! Il a été envoyé dans les boîtes à lettre de toutes les mairies du département du Cher, ou distribué lors de conseils communautaires, durant le premier trimestre de cette année.

C'est une première pour notre Syndicat départemental, qui vise à clarifier auprès des élus le rôle du SDE18, et surtout ses actions concrètes que vous pouvez mobiliser au quotidien dans vos communes. Il permet aussi de mieux vous faire connaître les financements, afin que vous ne passiez pas à côté d'opportunités de travaux qui pourraient intéresser votre collectivité. Dans ces évolutions, vous pourrez noter l'amélioration du financement du remplacement des éclairages publics vétustes et énergivores par des sources Leds, le fameux « plan REVE ». N'hésitez pas à en profiter ! Je vous rappelle que les communes ont jusqu'au 1er janvier 2025 pour supprimer l'intégralité de leurs éclairages « boules », conformément à l'arrêté sur les nuisances lumineuses de décembre 2018.

Au travers de votre lecture de ce bulletin, vous prendrez connaissance des modalités d'attribution du plan « Innovation éclairage public », que j'ai souhaité mettre en œuvre avec l'accord du Bureau, car l'avenir passera par les expérimentations que les communes sont prêtes à porter, dans le cadre de la transition énergétique.

L'accroissement considérable de l'acquisition de véhicules électriques touche notre département, comme le reste de la France. Nous avons anticipé ce développement par l'installation de plus de 200 points de recharge dans le Cher. Avoir été pionnier dans ce domaine se traduit aujourd'hui par un important travail de remise en état de notre parc de bornes de recharge, notamment le remplacement des écrans numériques et des cartes de connexion avec le réseau. Malheureusement, alors que 30% de nos équipements nécessitent ces actualisations techniques, nous faisons face à une pénurie mondiale des composants électroniques, ce qui handicape fortement notre programme de remise aux normes des bornes. Nous nous excusons pour les retards importants induits dans notre maintenance et croyez bien que nous mettons tout en œuvre pour trouver des solutions permettant d'accélérer ces réparations. Afin de limiter la hausse des coûts de la gestion de ce parc de bornes électriques, nous prévoyons d'ailleurs d'intégrer un réseau interdépartemental, voire interrégional, ce qui permettrait de mutualiser les dépenses et donc de réaliser d'importantes économies. Cette décision appartiendra au Comité syndical, qui se réunira courant du mois de juin.

Dans l'attente de vos nouveaux projets, que ce soit dans les domaines précités, mais aussi pour les travaux d'électrification, de rénovation énergétique des bâtiments publics, de mise en place d'énergies renouvelables telles le photovoltaïque..., les équipes du SDE18 restent pleinement mobilisées pour vous accompagner. Alors, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec vos interlocuteurs, et notamment les chargés d'affaires dédiés à votre territoire.

Vous souhaitant une bonne lecture de ce numéro, j'espère avoir prochainement un contact avec vous pour la mise en place de projets favorisant la transition énergétique de notre beau département du Cher !

Je vous salue... avec énergie !

Philippe MOISSON
Président du SDE 18
Maire de Saint Loup des Chaumes



SOMMAIRE

- Le SDE 18 en images3
- Le chiffre clé3
- Actualités3
- Dossier Innovation
«Éclairage public»4
- Le Facé6
- Zoom sur l'ALEC 187

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

7 rue Maurice Roy
CS 60021 - 18021 Bourges cedex
Tél. : 02 48 50 85 40
E-mail : info@sde18.com

www.sde18.com



LE SDE 18 EN IMAGES



SAINT MARTIN D'AUXIGNY

Mise en valeur du rond-point de la Pomme à Saint Martin d'Auxigny. Des projecteurs LED encastrés au sol d'une couleur bleue ont été installés et permettent ainsi des économies d'énergie.



SAINT FLORENT SUR CHER

Signature de la convention entre le SDE 18 et Saint Florent sur Cher concernant la réalisation de travaux d'effacement des réseaux électriques pour les villes pour les 3 ans à venir.



PLAIMPIED GIVAUDINS

Travaux d'extension des réseaux avec l'intervention d'une trancheuse permettant de réaliser plus rapidement les travaux qu'en ouverture en tranchée classique.



LE CHIFFRE CLÉ

LATITUDE 18
Un service du SDE 18

67 403

En 2020, le site Latitude 18 a enregistré 67 403 connexions cumulées, un record depuis sa création en 2005. Cette plateforme cartographique qui vous facilite l'accès aux données cadastrales est devenue un outil incontournable au sein des communes.

ACTUALITÉS

Catalogue des prestations : un nouvel outil pour mieux comprendre les compétences du SDE 18

Connaissez-vous les dispositifs d'accompagnement du SDE 18 ? Les participations financières lors d'un enfouissement ou d'une rénovation d'éclairage public ? Ou bien le dispositif de Conseil en Énergie Partagé pour la rénovation de vos bâtiments communaux ? Le SDE 18 met à votre disposition un nouvel outil regroupant toutes les prestations et financements du syndicat. Ce catalogue d'information vous a été envoyé par courrier et est également disponible auprès des chargés d'affaires.

Il sera mis à jour annuellement et vous permettra d'être informé de certaines offres ponctuelles. A l'image de l'offre sur le plan REVE au niveau de l'éclairage public, des offres sur l'enfouissement des réseaux ou des prestations pour l'accompagnement dans la maîtrise de l'énergie. Un exemplaire a été envoyé à chaque maire, président d'EPCI et délégué du SDE 18.

Si vous souhaitez des exemplaires supplémentaires, vous pouvez en faire la demande auprès du SDE 18 info@sde18.com ou **02 48 50 85 40**.



INNOVATION

100 000 EUROS POUR L'INNOVATION

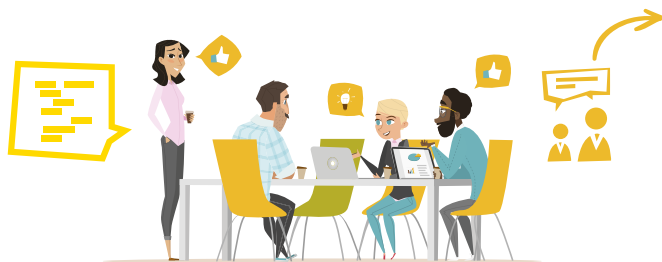
Aujourd'hui, les solutions innovantes en matière d'éclairage solaire existent pour éclairer efficacement et durablement les espaces publics.

En 2021, le SDE 18 soutient l'innovation dans la réalisation des projets des communes rurales en apportant une aide financière supplémentaire.

La commission Environnement* va avoir pour rôle d'accompagner financièrement l'innovation dans l'éclairage public des communes. A travers ce dispositif nouveau, ce sont 100 000 euros qui viennent abonder les financements déjà existants pour accélérer la transition énergétique.

Cette enveloppe de 100 000 € s'inscrit dans la volonté du SDE 18 de proposer aux collectivités adhérentes des solutions performantes à la fois économiques et respectueuses de l'environnement pour moderniser en profondeur la façon d'éclairer le territoire.

Comme l'indique le catalogue des prestations du SDE 18, ces 100 000 € seront répartis de la manière suivante : 20 000 € par lot géographique pour des projets mettant en oeuvre des solutions innovantes en matière d'éclairage public.

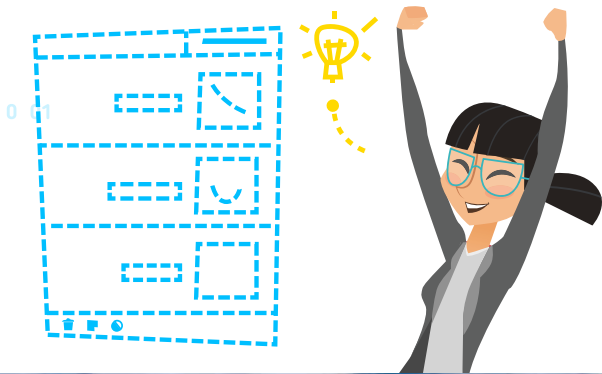


* La commission environnement composée de 2 vice-Présidents du SDE 18 désignés par le Bureau et de 5 délégués du SDE 18 désignés par le Comité syndical.



LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION & L'ATTRIBUTION DE L'ENVELOPPE « INNOVATION » :

- L'enveloppe annuelle au titre de l'Aide Innovation EP est définie par le Comité syndical.
- La Commission Environnement s'efforce de répartir la somme, constituant l'enveloppe annuelle, de manière égale entre les différents lots.
- Pour chaque projet, le financement ne pourra pas excéder 80 % du coût total dudit projet concerné par la demande. Etant précisé que le reste à payer à la charge du demandeur sera d'au minimum 20% du coût total du projet concerné par la demande d'Aide Innovation EP.
- La demande doit obligatoirement émaner et être pour le compte d'une collectivité membre du SDE 18.
- La demande doit être accompagnée d'un dossier comprenant les caractéristiques du projet, le budget envisagé, dont la part prise en charge par le SDE 18 et tout élément démontrant le caractère innovant du projet.
- La commission environnement est appuyée par les services du SDE 18 pour l'instruction des dossiers.
- La désignation des projets retenus s'effectue par un vote à la majorité simple où chaque membre de la Commission dispose d'une seule voix (En cas d'égalité, la voix du Président de la Commission sera prépondérante.)
- Une information du Comité syndical sur les projets financés sera effectuée chaque fin d'année.



INFO

La Cour des Comptes estime urgent la modernisation des parcs d'éclairage public en France, dont le coût représente 41% des dépenses d'électricité en moyenne dans les communes.

SAINT JUST



INSTALLATION DE MÂTS SOLAIRES AUTONOMES :

Un éclairage public avec une énergie propre, gratuite et inépuisable !

La commune de Saint Just réalise des travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Surette et va être la 1^{ère} commune à solliciter cette enveloppe innovation avec un éclairage public solaire.

En effet, le SDE 18 va installer des mâts autonomes made in France de chez FONROCHE. Ces mâts solaires, d'une hauteur de feux de 5m, surmontés d'un panneau photovoltaïque avec batterie intégrée ont une garantie de fonctionnement de 15 ans pour le luminaire dont 10 ans pour la batterie, ce qui signifie 10 ans sans besoin de maintenance sur le candélabre (à l'exception de l'entretien annuel).

Les études réalisées par entreprises CEE et CITEOS ont débuté pour un début des travaux envisagé cet été 2021. A la suite de cet enfouissement, la commune va réaménager et apporter une note paysagère à la rue et aux trottoirs.



COÛT ESTIMATIF DE L'ENFOUISSEMENT :

- **Des réseaux électriques** : 157000€ HT avec une participation du SDE 18 à hauteur de 60% soit 94200€ HT
- **Des réseaux télécoms (orange)** : 27000€ TTC (100% à charge de la commune)
- **de l'éclairage public** : 64000€ HT avec une participation du SDE 18 à hauteur de 50% soit 32000€ à laquelle s'ajouteraient 20 000€ au titre de l'enveloppe innovation-expérimentation.

GRAND ANGLE

LE FACÉ, OPTIMISÉ PAR LE SDE 18



Le FACÉ : un outil de financement indispensable au service de la qualité de l'électricité dans le monde rural.

Le FACÉ (Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification) est un fonds financé par les distributeurs d'électricité en France, qui aide les collectivités rurales en charge des réseaux de distribution d'électricité dans le financement des travaux d'amélioration de ces réseaux.

La mission première du FACÉ est d'apporter aux maîtres d'ouvrage des réseaux de distribution d'électricité (le SDE 18 dans le Cher) une aide financière pour le développement des réseaux électriques des zones rurales, comprenant les lignes basse tension (BT) et les antennes moyenne tension (HTA) des communes relevant du régime de l'électrification rurale (ER).

Créé par la loi de finances du 31 décembre 1936, le FACÉ verse des subventions aux collectivités maîtres d'ouvrage des travaux d'électrification rurale, le SDE 18 dans le Cher. Ces aides sont ventilées chaque année entre les départements par le ministre chargé de l'énergie, après avis du conseil du FACÉ. Ces répartitions sont basées sur une évaluation globale des besoins de chaque département.

Ce fonds permet ainsi de financer des extensions, des renforcements, des dissimulations, les remplacements des

anciennes lignes à fils nus et l'équipement de certains sites avec des énergies renouvelables pour économiser le déploiement du réseau électrique.

LES AIDES DU FACE SONT RÉPARTIES ENTRE LES PROGRAMMES DE TRAVAUX SUIVANTS :

- un programme principal dit « **tranche AP** » qui concerne le renforcement du réseau électrique,
- un programme extension dit « **tranche AE** » qui concerne l'extension du réseau électrique en équipement public,
- un programme environnement dit « **tranche CE** » qui concerne l'effacement des réseaux,
- deux programmes sécurisation dit « **tranche SS** » et « **tranche SF** » pour financer la résorption des lignes aériennes basse tension en fils nus, fragiles en cas de fortes intempéries.

Grâce à une optimisation financière de sa gestion au SDE 18, nous avons pu inverser la tendance baissière à partir de 2019 avec une dotation qui a progressé de 175 000€ en 2 ans ! Ces sommes sont réinvesties à 100% dans les communes, qui restent les bénéficiaires finaux du dispositif du FACÉ.



ZOOM SUR L'ALEC 18

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Cher (ALEC 18) est une association, créée depuis le 1^{er} janvier 2014, intégrant l'Espace Info Énergie (EIE) et l'appartement pédagogique Eco Logis.

Le SDE 18 fait partie des membres fondateurs de l'ALEC18 depuis sa création et est représenté au sein de son conseil d'administration par JL.BILLAUT et I.AZEVEDO, élus du SDE 18. Le syndicat participe à son fonctionnement à travers une subvention annuelle. Le SDE 18 est le référent des collectivités locales en matière d'énergie, il accompagne les communes. L'ALEC 18 accompagne les particuliers et habitants du Cher ainsi que les structures privées (entreprises...). Ils ont un objectif commun : la réalisation d'économies d'énergies sur notre territoire.



J.C. MORIN-Président
et J.P. CLAUSTRES-Directeur

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ALEC 18

Association fondée par le Conseil Départemental du Cher, le Conseil Régional Centre Val de Loire, Bourges Plus, le SDE 18 et l'ADEME

Ses champs d'action : lutte contre le réchauffement climatique à travers l'apport d'un conseil neutre, indépendant et gratuit technique et/ou financier aux particuliers du département.



QUELQUES CHIFFRES

Plus de 3200 contacts en 2020, en croissance de 50% par rapport à 2019

4.5 ETP : 5 personnes dont 3 conseillers infos énergie

300 000€ de budget en 2020

10 permanences à travers tout le territoire

COMMENT LES CONTACTER

ALEC du Cher

Carré des créateurs
11 rue Maurice Roy • 18000 BOURGES
Tél : 02 48 69 71 90
Mail : cher@infoenergie-centre.org

RETROUVEZ DES PERMANENCES DANS TOUT LE DÉPARTEMENT DU CHER

VIERZON

1^{er} jeudi après-midi de chaque mois

AUBIGNY/NÈRE

3^{ème} mardi matin de chaque mois

LIGNIÈRES

3^{ème} jeudi matin de chaque mois

BOULLERET

1^{er} mardi matin de chaque mois

SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY

2^{ème} vendredi matin de chaque mois

LES AIX D'ANGILLON

2^{ème} vendredi après-midi de chaque mois

CHÂTEAUMEILLANT ET LE CHÂTELET

dates fixes, les consulter

SAINT-AMAND-MONTROND

2^{ème} mardi matin de chaque mois

LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS

4^{ème} jeudi après-midi de chaque mois

LES ACTIONS DE L'ALEC 18 AU QUOTIDIEN :

Des actions de sensibilisation avec des visites sociotechniques au domicile des particuliers, des actions éco-gestes (bonnes pratiques sur l'utilisation des énergies et du chauffage au quotidien), l'accompagnement des copropriétés...

Des balades thermographiques et des conférences : Organisée par l'ALEC18, la balade thermographique repose sur un principe simple, un groupe de personnes déambule avec un Conseiller Info-Energie (CIE) muni d'une caméra thermique sur un parcours défini par avance avec la commune.

La plateforme de rénovation énergétique Energie'nov développée sur le territoire de Bourges Plus a pour rôle d'encourager la rénovation énergétique globale et performante des logements. Un des conseillers de l'ALEC18 assure l'accompagnement des particuliers souhaitant bénéficier du service ainsi que le repérage des chantiers potentiels.

L'ALEC 18 est un service proposé à la population, destiné à renseigner gratuitement les particuliers et les structures privées sur les solutions possibles d'économies d'énergie, notamment dans leur logement : isolation, changement de chauffage, fenêtres, ventilation...N'hésitez pas à relayer cette information dans vos supports de communication et à l'attention des habitants du département.

MEHUN SUR YÈVRE

Mise en lumière de la tour du château de Mehun sur Yèvre afin de profiter, aussi bien de jour que de nuit, de la beauté des richesses patrimoniales.



SDE18

Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

7 rue Maurice Roy - CS 600021 - 18021 Bourges cedex

Tél. : 02 48 50 85 40 - E-mail : info@sde18.com

www.sde18.com